

(Actes) Il y a neuf **actes** à faire dans la première partie de l'oraison. Les trois premiers ont rapport à Dieu; les trois suivants ont rapport à nous; et les trois derniers ont rapport à Notre-Seigneur.
(R 7 1 1)

(Actes de foi - Acte d'adoration – Acte de remerciement) Les trois **actes** qui ont rapport à Dieu sont: premièrement, un **acte de foi**. Secondement, un **acte d'adoration**. Troisièmement, un **acte de remerciement**. On fait un **acte de foi**, en croyant fermement qu'on est en la présence de Dieu, et pour s'imprimer plus fortement cette vérité dans l'esprit, et se tenir dans ce sentiment de foi, on peut se servir de quelques passages ci-dessus rapportés, qui aient rapport à la manière selon laquelle on s'est mis en la présence de Dieu. On fait un **acte d'adoration**, en reconnaissant Dieu pour notre créateur et notre souverain Seigneur, et se tenant dans un profond respect, dans cette considération et dans la vue de notre bassesse, et de la dépendance que nous avons de Dieu. On fait un **acte de remerciement** en remerciant Dieu des grâces qu'on a reçues de lui, et surtout de celle qu'il nous fait de nous tenir en sa sainte présence, et de nous entretenir avec lui dans l'oraison. (R 7 1 2)

(Acte d'humilité – Acte de confusion – Acte de contrition) Les trois actes qui ont rapport à nous sont: premièrement, un **acte d'humilité**. Secondement, un **acte de confusion**. Troisièmement, un **acte de contrition**. On fait un **acte d'humilité**, en se reconnaissant indigne de paraître devant Dieu, parce qu'on n'est rien. Pour s'entretenir dans ce sentiment, on peut se servir de ces paroles d'Abraham: Comment parlerai-je à mon Seigneur, moi qui ne suis que cendre, et que poussière? On fait un **acte de confusion**, en se reconnaissant indigne de paraître devant Dieu, parce qu'on l'a beaucoup offensé. On fait un **acte de contrition**, en demandant pardon à Dieu de tous ses péchés, et en faisant une ferme résolution de n'y plus retomber. (R 7 1 3)

(Acte d'application – Acte d'union – Acte d'invocation de l'Esprit) Les trois **actes** qui regardent Notre-Seigneur sont: premièrement, un **acte d'application des mérites de Notre-Seigneur**. Secondement, un **acte d'union à Notre-Seigneur**. Troisièmement, un **acte d'invocation de l'Esprit de Notre-Seigneur**. On fait un **acte d'application des mérites** de Notre-Seigneur, en le priant de nous appliquer les mérites de sa Passion, afin de nous rendre plus agréables à son Père, et plus en état de recevoir ses grâces et ses lumières dans l'oraison. On fait un **acte d'union à Notre-Seigneur**, en s'unissant aux dispositions intérieures de Notre-Seigneur, lorsqu'il faisait oraison, le priant de faire lui-même oraison en nous, et de présenter notre oraison, et représenter nos besoins à son Père, nous considérant comme chose qui lui appartient, et comme ses propres membres, qui n'ont et ne peuvent avoir de vie intérieure, de mouvement, et d'action qu'en lui. On fait un **acte d'invocation de l'Esprit** de Notre-Seigneur, en le priant de nous donner son Esprit, pour ne faire oraison que par sa conduite, renonçant pour cet effet à notre propre esprit, et à nos propres pensées, pour n'admettre pour lors que celles qu'il plaira à son Esprit de nous inspirer; en sorte que nous mettions en pratique ce que dit saint Paul, que c'est l'Esprit de Dieu qui prie en nous, ne pouvant avoir aucune bonne pensée de nous-même, comme de nous-même. (R 7 1 4)

(Actes) Si le sujet est une vertu, ou une maxime, on se pénètre intérieurement de sa nécessité, ou de son utilité, soit par un sentiment de foi, en se mettant dans l'esprit un passage de l'Écriture sainte, où cette vertu, où cette maxime est exprimée; ou on le fait par quelques réflexions sur la vertu, ou sur la maxime qui servent de conviction pour la pratiquer, et qui soient tirées particulièrement de ce qui en est dit dans l'Écriture sainte et surtout dans le Nouveau Testament; et ainsi, fondé particulièrement sur la foi, on fait ensuite neuf **actes**. Les trois premiers ont rapport à Dieu. Les trois suivants ont rapport à nous; et les trois derniers ont rapport, le premier, à Notre-Seigneur; le second, à Dieu; et le troisième aux saints. (R 7 2 2)

(Acte de foi – Acte d'adoration – Acte de remerciement) Les trois **actes** qui ont rapport à Dieu sont un **acte de foi**, un **acte d'adoration**, et un **acte de remerciement**. On fait un **acte de foi** sur le mystère, sur la vertu, ou sur la maxime, en croyant fermement que Notre-Seigneur a opéré le mystère, que c'est lui qui a pratiqué, ou qui nous a enseigné cette vertu, ou cette maxime; et pour se persuader fortement cette vérité, on se mettra dans l'esprit un passage du Nouveau Testament. (R 7 2 3)

(Acte d'adoration) On fait un **acte d'adoration**, en rendant ses devoirs à Notre-Seigneur, opérant ce mystère, ou pratiquant, ou enseignant cette vertu, ou cette maxime; et on se tient avec cette attention dans un profond respect envers Notre-Seigneur. (R 7 2 4)

(Actes de confusion – acte de contrition – Acte d'application) Les trois **actes** qui ont rapport à nous sont un **acte de confusion**, un **acte de contrition**, un **acte d'application**. (R 7 2 5)

(Acte de confusion) On fait un **acte de confusion**, en reconnaissant devant Dieu, combien on doit avoir de confusion, de ne s'être point appliqué jusqu'à présent, ou autant qu'on l'aurait dû, à prendre l'esprit de ce mystère, ou de cette maxime, ou à pratiquer cette vertu; pensant même aux principales occasions qu'on a eues d'entrer dans ces pratiques, sans l'avoir fait, pour en avoir plus de confusion. (R 7 2 5)

(Acte de contrition) On fait **acte de contrition**, en demandant pardon à Dieu des fautes qu'on a commises contre l'esprit de ce mystère, ou de cette maxime, ou contre la pratique de cette vertu; en faisant résolution d'être à l'avenir plus fidèle à prendre l'esprit de ce mystère, ou de cette maxime, et à pratiquer cette vertu. On fait acte d'application, en s'appliquant à soi-même le mystère, la vertu, ou la maxime, considérant devant Dieu le grand besoin qu'on a d'entrer dans l'esprit de ce mystère ou de cette maxime, ou de pratiquer cette vertu; faisant attention aux occasions dans lesquelles on peut, et on doit le faire, prenant les moyens propres, et particuliers pour le pratiquer, lorsque l'occasion s'en présentera. (R 7 2 6)

(Acte d'application) C'est en faisant cet **acte d'application** que l'on forme des résolutions, et c'est ce qu'on entend par prendre les moyens propres et particuliers, pour pratiquer la vertu sur laquelle on fait oraison. Ces résolutions doivent être présentes, particulières et efficaces. Premièrement, elles doivent être présentes, en sorte qu'on les puisse faire et pratiquer le jour même qu'on les fait. Secondement, elles doivent être particulières, c'est-à-dire, qu'on les doit faire sur une vertu en particulier, et prévoir les occasions dans lesquelles on se disposera à la pratiquer. Troisièmement, elles doivent être efficaces, parce qu'on doit avoir soin de les exécuter dans le temps qu'on en aura l'occasion, et de n'en laisser échapper aucune. (R 7 2 7)

(Acte d'union – Acte de demande – Acte d'invocation des saints) Les trois derniers **actes** de la seconde partie sont: premièrement, un **acte d'union** à Notre-Seigneur. Secondement, un **acte de demande**. Troisièmement, un **acte d'invocation des saints** auxquels on a une dévotion particulière. On fait un **acte** d'union, en s'unissant intérieurement à l'esprit de Notre-Seigneur dans ce mystère, et aux dispositions intérieures qu'il y a eues, ou avec lesquelles il a enseigné ou pratiqué cette vertu, ou cette maxime; et lui demandant part à cet esprit, et à ces dispositions, le priant instamment de nous faire la grâce d'entrer dans l'esprit de ce mystère, ou dans la pratique de cette vertu, ou de cette maxime, non seulement à l'extérieur, et comme des philosophes, ou des gens du monde la pratiquent, en qualité de vertu morale, ou par des motifs purement humains; mais par des vues de foi, et en union à l'esprit et aux dispositions de Notre-Seigneur et par des mouvements de la grâce. (R 7 2 8)

(Acte de demande – Acte d'invocation des saints) On fait un **acte de demande**, en demandant humblement à Dieu l'esprit de ce mystère, ou la pratique de cette vertu, ou de cette maxime, et priant Dieu de nous l'accorder, en union à Notre-Seigneur, et par Notre-Seigneur, en qui seul, et par l'esprit duquel nous prétendons le demander, et nous espérons de l'obtenir. On fait un **acte d'invocation des saints**, en priant les saints auxquels on a une dévotion particulière, principalement ceux qui ont été présents au mystère, ou qui y ont contribué, ou qui ont beaucoup et parfaitement pratiqué cette vertu, ou cette maxime, de s'intéresser auprès de Dieu, pour lui demander pour nous l'esprit de ce mystère, ou la pratique de cette vertu, ou de cette maxime, et leur témoignant la grande confiance que nous avons en leur intercession. (R 7 2 9)

(Acte - Acte de remerciement – Acte d'offrande) La troisième partie de l'oraison consiste en trois actes. Le premier est une revue de ce qu'on a fait dans l'oraison. Le second, est un **acte de remerciement**. Le troisième, un **acte d'offrande**. (R 7 3 1)

(Acte de remerciement) On fait un **acte de remerciement**, en remerciant Dieu des grâces qu'on a reçues de lui dans l'oraison, des bons sentiments qu'il nous y a donnés, et des affections qu'il nous y a fait concevoir pour le bien de notre âme, et pour notre avancement dans la vertu. (R 7 3 3)

(Acte d'offrande – Acte de soumission d'esprit) On fait un **acte d'offrande**, en offrant à Dieu notre oraison, les résolutions que nous y avons faites, et les dispositions dans lesquelles nous sommes de les accomplir, nous offrant aussi nous-mêmes à Dieu, avec toutes nos actions et toute notre conduite pendant le jour. Pour s'imprimer plus fortement cette vérité dans l'esprit, et se mettre en état de profiter des avis qui seront donnés, il sera très utile et à propos de produire un **acte de soumission d'esprit**, à peu près de cette manière. (R 7 3 4)

(Actes de la préparation) De quoi on s'entretient pendant l'oraison; si on y fait les **actes de la préparation**; si on a de la facilité, ou de la peine à s'entretenir sur le sujet; si on y a des distractions; si on y a des sécheresses, ou quelque goût, et quel fruit on en retire. (R 8 2 14)

(Acte de contrition) On fera ensuite un **acte de contrition** en union avec le prêtre, demandant pardon à Dieu de tous ses péchés avec un cœur contrit et humilié, afin de se mettre en état que l'offrande qu'on doit faire de soi-même dans ce sacrifice soit reçue de Dieu et soit digne de lui autant que notre faiblesse peut la rendre telle. (R 14 6 3)

(Actes de foi sur les vérités) Depuis la collecte jusqu'à l'offertoire, on fera des **actes de foi sur les vérités** qui sont contenues dans la sainte Écriture, dont le prêtre fait lecture alors aux assistants, et dans le symbole qu'il récite ensuite, et on demandera à Dieu avec toute l'Église, les lumières qui sont nécessaires pour bien pénétrer ces vérités, et les grâces dont on a besoin pour goûter les saintes maximes qui y sont répandues, particulièrement dans les Épîtres des saints apôtres et dans le saint Évangile, dont l'Église instruit alors les fidèles, afin qu'ils les puissent pratiquer. (R 14 6 5)

(Acte de mortification) Offrez à Dieu de temps en temps un **acte de mortification** de quelqu'un de vos sens, qui vous faisant insensiblement mourir à vous-même, soit un sacrifice presque continuel dont vous vous serviez pour rendre vos devoirs à Dieu, et qui s'élève jusqu'à lui comme un encens agréable en odeur de suavité. (R 15 5 4)

(Actes de la première partie) À quoi il s'est appliqué pendant l'oraison, s'il s'y tient quelque temps en la présence de Dieu, de quelle manière, combien de temps, s'il y a de la facilité, s'il s'est appliqué sur les **actes de la première partie** et de quelle manière il s'y est appliqué sur le sujet, si ç'a été avec facilité ou avec peine, et pour quelle raison, s'il y a eu des distractions, si souvent, si rarement et pour quelle raison, si elles ont duré longtemps; s'il y a eu quelque goût ou des sécheresses, si ç'a été souvent ou rarement, si elles ont duré longtemps, quelles résolutions il y a faites, s'il a été fidèle à les pratiquer ou non, si souvent, si rarement, l'un ou l'autre et pourquoi, et quel fruit il en a tiré et en quoi il le remarque. (RD 1 20)

(Actes) C'est ce qui fait que lorsqu'on veut l'appliquer à l'oraison, il faut commencer par le retirer tout à fait de l'application aux choses extérieures et sensibles et ne l'appliquer qu'à des choses spirituelles et intérieures. Et c'est pour ce sujet qu'on commence par s'y appliquer à la présence de Dieu et que les **actes** de la première partie servent à en entretenir et en occuper toujours l'esprit pendant qu'ils durent. (EM 1 9)

(Actes de la première partie) Et c'est ainsi que cette première partie dispose à l'oraison en ce que l'application à la présence de Dieu à laquelle on s'est appliqué d'abord et que les **actes de la première partie** aident à entretenir toujours dans l'esprit, retire l'esprit des choses extérieures pour ne l'occuper que de l'objet dont l'application est seule capable de retenir l'esprit au-dedans de lui-même et de le rendre par conséquent intérieur. (EM 1 10)

(Acte de contrition) Le premier est de n'y entrer qu'avec une grande pureté extérieure et intérieure, et ainsi de se purifier, avant que d'y entrer, le corps et l'âme, au moins par l'eau bénite et le signe de la croix, et par un **acte de contrition**. C'est pour cette fin qu'on y a pour pratique de mettre de l'eau bénite à la porte des églises. (EM 2 70)

(Actes) Comme **les actes** que la méthode d'oraison, (dont se servent les Frères) prescrit dans la première partie, ont tous rapport à la présence de Dieu dans laquelle on a dû tâcher de se mettre au commencement de l'oraison, ils serviront beaucoup à y entretenir l'esprit pendant tout le temps de l'oraison, et ils pourront être aussi d'une grande utilité pour aider à tenir l'âme dans le recueillement, non seulement pendant l'oraison, mais même pendant tout le jour. (EM 4 122)

(Acte de foi – Acte d'adoration – Acte de remerciement) Les trois premiers actes ont rapport à Dieu parce qu'ils s'adressent à lui, et que l'esprit, en les faisant, s'occupe soit de Dieu, soit de ses bienfaits, soit des grâces qu'on a reçues de lui. Ces trois actes sont: 1. Un **acte de foi**. 2. Un **acte d'adoration**. 3. Un **acte de remerciement**. (EM 4 124)

(Acte de foi) Aussitôt après s'être imprimé dans l'esprit la vue de la présence de Dieu de l'une des six manières ci-devant proposées, ou par une attention d'esprit mêlée de réflexions rares, ou par une simple attention, il est à propos de faire un **acte de foi** sur cette vérité que Dieu nous est présent, selon la manière dont on se sera servi pour se pénétrer dans cette vérité de foi. (EM 4 125)

(Acte de foi sur la présence de Dieu dans l'église) On peut faire un **acte de foi sur la présence de Dieu** dans l'église parce qu'elle est la maison de Dieu en cette manière. (EM 4 135)

(Acte de foi sur la présence au très saint sacrement) On peut, enfin, faire un **acte de foi** sur la présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'église, **au très saint Sacrement**. (EM 4 136)

(Actes) Quand on commence à avoir un peu de facilité à faire des réflexions sur ces **actes**, il est à propos de se servir de peu de paroles dans ses réflexions, et puis de s'y arrêter quelque temps dans un silence intérieur afin de tâcher de pénétrer son esprit de la réflexion qu'on fait d'une manière qui soit plus intérieure. (EM 4 139)

(Acte de foi – Acte d'adoration de Dieu présent) Après avoir fait un **acte de foi** et des réflexions, comme il a été dit ci-dessus, on fera ensuite **un acte d'adoration de Dieu présent**, parce que le premier devoir qu'un chrétien doit rendre à Dieu est de l'adorer. (EM 4 145)

(Acte d'adoration) On fait un **acte d'adoration** en reconnaissant Dieu pour notre créateur et notre souverain Seigneur, et se tenant dans un profond respect en sa sainte présence, dans la vue de notre bassesse et même de notre néant, de la dépendance que nous avons de Dieu, et de l'indignité dans laquelle nous sommes de jouir de l'avantage et du bonheur de sa sainte présence. (EM 4 146)

(Acte – Acte de remerciement) Le troisième **acte** qu'il faut faire dans la première partie de l'oraison est un **acte de remerciement**, parce que, après avoir reconnu la grandeur infinie de Dieu, et lui avoir rendu nos devoirs, dans la vue de son excellence, et de la dépendance que nous avons de lui, il est bien juste que nous ayons égard à la bonté qu'il a et qu'il a toujours eue pour nous, et que nous lui en rendions nos très humbles actions de grâces, et, en particulier, de nous avoir créés, rachetés (Col 1, 15-20; Rm 6, 22) et délivrés d'un très grand nombre de péchés, retirés des occasions de les commettre, et de la malignité du monde (Jn 17, 15), en nous mettant dans la communauté, et des grâces sans nombre qu'il nous a faites depuis que nous y sommes, surtout de celle qu'il a actuellement la bonté de nous faire de nous tenir en sa sainte présence et de nous entretenir avec lui dans l'oraison. (EM 4 148)

(Actes – Acte d'humilité – Acte de confusion - Acte de contrition) Les **actes** qu'il faut faire ensuite dans l'oraison ont rapport à nous. Le premier est un **acte d'humilité**, le second est un **acte de confusion**, le troisième est un **acte de contrition**. (EM 5 150)

(Acte d'humilité) L'**acte d'humilité** se fait en se reconnaissant indigne de paraître devant Dieu parce qu'on n'est rien. Pour s'entretenir dans ce sentiment, on peut se servir de ces paroles d'Abraham, en la Genèse, ch. 18: Comment oserai-je paraître devant Dieu, moi qui ne suis que cendre et que poussière (Gn 18, 27; Jb 30. 19; Ps 144, 13) ? (EM 5 151)

(Acte) Il est bien à propos de faire alors cet **acte**, car après avoir rendu ses devoirs à Dieu, d'adoration et de remerciement, de la bonté qu'il a de vouloir bien que nous soyons présents devant lui, et nous entretenir de lui, il est bien juste que nous rentrions en nous-mêmes, pour considérer le grand honneur que c'est pour nous et combien nous sommes indignes de cette grâce, n'étant rien, et, par conséquent, bien moins que de la cendre et de la poussière (Gn 18, 27), qui sont non seulement quelque chose, mais utiles à quelque chose, au lieu que nous, n'étant rien, nous ne sommes bons à rien, et tout ce que nous pouvons faire de nous-mêmes, c'est d'offenser Dieu. (EM 5 152)

(Acte de confusion - Acte de contrition) Après cet **acte de confusion**, il est de conséquence de faire un **acte de contrition**, en demandant à Dieu pardon de tous ses péchés, et en faisant une ferme résolution de ne les plus commettre, car cet **acte** est capable de faire obtenir la rémission de tous ses péchés, selon ce que dit David, psaume 31: J'ai dit: je confesserai à Dieu mon injustice, et vous avez en même temps remis, ô mon Dieu, l'impiété de mon péché (Ps 32, 5). (EM 5 156)

(Acte) Cet **acte** étant fait du fond du coeur, et avec une vraie détermination de quitter ses péchés, les fera oublier à Dieu; ils lui seront même cachés (Is 43, 25; Ps 85, 3; 78, 38), pour parler encore avec David dans le même psaume, ils ne seront point imputés à celui qui les a commis (Ps 32, 1-2), pendant tout le temps qu'il fera oraison. (EM 5 157)

(Acte de contrition) C'est pourquoi, en faisant cet **acte**, on doit surtout s'appliquer à demander à Dieu une véritable **contrition**, et avoir ensuite cette confiance que Dieu ne méprisera pas dans la prière un coeur contrit et humilié (Ps 51, 19) comme dit David, psaume 50. (EM 5 158)

(Acte de confusion - Acte de contrition) Après cet **acte de confusion**, il est de conséquence de faire un **acte de contrition**, en demandant à Dieu pardon de tous ses péchés, et en faisant une ferme résolution de ne les plus commettre, car cet acte est capable de faire obtenir la rémission de tous ses péchés, selon ce que dit David, psaume 31 : «J'ai dit : je confesserai à Dieu mon injustice, et vous avez en même temps remis, ô mon Dieu, l'impiété de mon péché ». (EM 5 159)

(Acte de contrition) Après avoir ainsi fait un **acte de contrition**, si on le fait avec un coeur bien disposé, et bien pénétré de l'horreur du péché, on peut avoir lieu de croire que Dieu n'aura plus d'égard aux nôtres, et qu'ainsi nous pourrions paraître en sa présence comme en étant dégagés, et comme étant au moins couverts devant Dieu du voile de sa divine miséricorde et de sa bienveillance pour nous (Ps 85, 3; 78, 38) (EM 5 160)

(Acte de contrition parfait) Comme, cependant, on ne peut pas être sûr d'avoir fait un **acte de contrition parfait** et consommé, il est de conséquence, après l'avoir fait, de faire trois **actes** qui ont rapport à Notre-Seigneur, qui sont les trois derniers de la première partie de l'oraison. (EM 6 161)

(Acte d'application des mérites – Acte d'union – Acte d'invocation de l'Esprit) Les trois **actes** qui regardent Notre-Seigneur sont: 1. Un **acte d'application des mérites** de Notre-Seigneur. 2. Un **acte d'union** à Notre-Seigneur. 3. Un **acte d'invocation de l'Esprit** de Notre-Seigneur. (EM 6 162)

(Acte d'application des mérites – Acte de contrition) On fait un **acte d'application des mérites** de Notre-Seigneur afin que, comme on n'est pas sûr d'avoir fait un **acte de contrition** qui ait toutes ses conditions, on puisse faire en sorte d'attirer sur soi les mérites de la Passion de Notre-Seigneur, et les grâces qu'il nous a méritées par sa mort, et que, couvrant nos péchés comme d'un voile qui les cache aux yeux de Dieu (Ps 85, 3; 78, 38), nous soyons plus en état de paraître devant lui, dans l'oraison, d'une manière qui lui soit agréable (Lc 18, 9-14). (EM 6 163)

(Acte d'application des mérites) Cet **acte d'application des mérites** de Notre-Seigneur se fait en le priant de nous appliquer les mérites de sa Passion, afin de nous rendre plus agréables à Dieu son Père, et plus en disposition de recevoir ses grâces et ses lumières dans l'oraison, dans laquelle il n'y a rien que nous ne devons faire pour que Dieu s'y laisse fléchir par nos prières, et ait la bonté de nous accorder tout ce que nous lui demandons (He 4, 14-16; Jn 15, 16; 16, 24-27). (EM 6 164)

(Acte d'application des mérites) Il est vrai que cet **acte d'application des mérites** de Notre-Seigneur étant bien fait, nous peut rendre agréables à Dieu, lui donner lieu de nous tenir volontiers en sa sainte présence, et nous faire obtenir l'effet de nos prières. (EM 6 166)

(Acte d'application des mérites – Acte d'union) Mais quand nos péchés, par cet **acte**, seraient cachés devant Dieu (Ps 85, 3; 78, 38), et qu'à cause de l'efficacité des mérites de Notre-Seigneur qui nous seraient appliqués, Dieu ne s'en souviendrait point (Is 43, 25; Jr 31, 34), comme, cependant, il nous reste encore l'obligation d'y satisfaire, les mérites de la Passion et de la mort de Notre-Seigneur ne nous étant appliqués, pour procurer en nous la destruction du péché, qu'à cette condition que nous satisfèrions pleinement et entièrement à la peine qui leur est due, c'est pour ce sujet qu'il est à propos que nous ne nous contentions pas d'avoir fait un **acte d'application des mérites** de Notre-Seigneur, mais que nous fassions ensuite un **acte d'union** à Notre-Seigneur, nous unissant à ses dispositions intérieures lorsqu'il faisait oraison, et le priant de faire lui-même oraison en nous et de présenter nos besoins à son Père (He 4, 14-18; 5, 1-10), nous considérant comme chose qui lui appartient, et comme ses propres membres (1 Co 12, 27) qui n'ont et ne peuvent avoir de vie intérieure, de mouvement et d'action qu'en lui (Ac 17, 27-28), parce que ces choses ne sont en ceux qui sont à lui, qu'autant qu'il les anime. (EM 6 167)

(Acte de foi – Acte d'adoration – Acte de remerciement) Les trois **actes** qui ont rapport à Notre-Seigneur sont 1. un **acte de foi**, 2. un **acte d'adoration**, 3. un **acte de remerciement**. (EM 8 188)

(Acte de foi sur le mystère médité) On fait un **acte de foi sur le mystère** dont on fait oraison par exemple, sur celui de la naissance de Notre-Seigneur, en croyant fermement qu'il a opéré ce mystère, c'est-à-dire que, s'étant incarné, il est né petit enfant du sein de la très sainte Vierge. (EM 8 189)

(Acte de foi sur le mystère – Acte d’adoration) Après qu'on a fait un **acte de foi sur le mystère**, et qu'on s'y est entretenu en l'une des manières qu'on vient de proposer, il est à propos de faire un **acte d'adoration**, pour rendre ses devoirs à Notre-Seigneur opérant le mystère sur lequel on fait oraison, et on se tient ensuite avec cette attention en sa présence dans un profond respect. (EM 8 213)

(Acte de confusion – Acte de contrition – Acte d’application) Après qu'on a fait les trois premiers actes qui ont rapport à Notre-Seigneur, on fait les trois qui suivent et qui ont rapport à nous, qui sont un **acte de confusion**, un **acte de contrition**, et un **acte d'application** (EM 9 219)

(Acte de confusion) On fait un **acte de confusion** en reconnaissant devant Dieu combien on doit avoir de honte de ne s'être point assez appliqué jusqu'à présent à prendre l'esprit de ce mystère; c'est-à-dire de s'appliquer à se conduire avec la simplicité, docilité et soumission qui convient à un enfant de Dieu (Ep 6, 5; Col 3, 22; 3, 12; Mt 18, 3), et à mépriser les richesses, les plaisirs et les honneurs temporels, leur préférant la pauvreté, les souffrances, les mépris (Lc 6, 20-26), à l'imitation de Notre-Seigneur naissant. Il est même à propos de penser aux principales occasions auxquelles on y a manqué pour en avoir plus de confusion. (EM 9 220)

(Acte de confusion – Acte de contrition) Quand cet **acte de confusion** est fait avec application et pénétration, il dispose à bien faire l'**acte de contrition** qu'il est très à propos de produire, pour demander pardon à Dieu des fautes qu'on a commises contre l'esprit du mystère, faisant résolution d'être à l'avenir plus fidèle à le prendre et s'y conformer. (EM 9 222)

(Acte de contrition – Acte d’application) Après cet **acte de contrition**, il sera fort utile de faire un **acte d'application**, afin de mieux profiter du mystère. Ce qui se fait en s'appliquant à soi-même le mystère, considérant devant Dieu le grand besoin qu'on a d'entrer dans l'esprit de ce mystère; faisant attention aux occasions dans lesquelles on doit le faire; prenant pour cela des moyens propres et particuliers, pour se conduire selon cet esprit, lorsque l'occasion s'en présentera. (EM 9 224)

(Acte d’union – Acte de demande à Dieu – Acte d’invocation des saints) Après qu'on a fait les trois **actes** qui ont rapport à nous, il y en a encore trois autres à faire dont le 1. est un **acte d'union** à Notre-Seigneur, le 2. un **acte de demande à Dieu**, le 3. un **acte d'invocation des saints** auxquels on a une dévotion particulière. (EM 10 229)

(Acte d’union à Notre-Seigneur) On fait un **acte d'union** à Notre-Seigneur, en s'unissant intérieurement à son Esprit dans ce mystère, et aux dispositions intérieures qu'il y a eues, lui demandant part à cet Esprit et à ces dispositions, et le priant instamment de nous faire la grâce d'entrer dans l'esprit de ce mystère et dans la pratique des vertus qu'on y remarque. (EM 10 230)

(Acte d'union – Acte de demande – Acte de demande aux saints) Il est vrai que, quand l'**acte d'union** à Notre-Seigneur est bien fait, nous devons avoir cette confiance d'obtenir du Père éternel ce que nous lui demandons au nom et en union de son très cher Fils (Ep 3, 12; Lc 11, 13; Jn 15, 16; 16, 24-26). Mais, comme nous ne pouvons pas nous assurer d'avoir fait cet **acte d'union et de demande** avec la perfection requise, il est à propos de recourir aux saints (**Acte de demande aux saints**), afin que, par le secours de leurs prières et intercessions, qui sont toujours agréables à Dieu de qui ils sont les amis nous obtenions l'effet de nos demandes, outre que, comme dit l'Église, la surabondance des suffrages des saints nous est d'un grand secours auprès de Dieu. (EM 10 237)

(Acte d'invocation des saints) On fait un **acte d'invocation des saints** auxquels on a une dévotion particulière, principalement ceux qui ont été présents au mystère sur lequel on fait oraison ou qui y ont contribué, de s'intéresser pour nous auprès de Dieu en lui demandant pour nous l'esprit du mystère et leur témoignant la grande confiance que nous avons en leur intercession. (EM 10 238)

(Acte de confusion) On fait un **acte de confusion**, en reconnaissant devant Dieu combien on doit être confus et honteux de ne s'être point appliqué jusqu'à présent, ou autant qu'on l'aurait dû, à entrer dans la pratique de cette vertu, pensant même aux principales occasions qu'on a eues d'y entrer, pour en avoir plus de confusion. (EM 13 277)

(Acte de contrition) L'**acte de contrition** se fait en demandant pardon à Dieu des fautes qu'on a commises contre cette vertu en faisant une ferme résolution d'être à l'avenir plus fidèle à la pratiquer. (EM 13 279)

(Acte d'application) L'**acte d'application** se fait en s'appliquant à soi-même la vertu: considérant devant Dieu le grand besoin qu'on a d'entrer dans sa pratique, faisant attention aux occasions dans lesquelles on peut et on doit le faire; prenant pour cet effet les moyens propres et particuliers. (EM 13 281)

(Acte d'union – Acte de demande – Acte d'invocation) Après ces trois actes qui ont rapport à nous, on fait les trois derniers qui sont: un **acte d'union** à Notre-Seigneur, un **acte de demande** et un **acte d'invocation**. (EM 14 283)

(Acte de demande) L'acte qui suit le précédent est l'**acte de demande**, par lequel on prie humblement Dieu le Père de nous accorder la grâce d'entrer dans la pratique de cette vertu en union à Notre-Seigneur, en qui seul et par l'Esprit duquel nous prenons la confiance de la demander et nous espérons de l'obtenir (Ep 3, 12; Lc 11, 3; Jn 15, 6; 16, 21-26). (EM 14 286)

(Acte d'invocation des saints) Le dernier **acte** de cette seconde partie a rapport aux **saints** auxquels on a une dévotion particulière. Ce qui se fait en les priant très instamment (surtout ceux qui ont excellé dans la pratique de la vertu sur laquelle on fait oraison) de s'intéresser au près de Dieu, pour lui demander pour nous la grâce de pratiquer cette vertu, leur témoignant la grande confiance que nous avons en leur intercession. (EM 14 288)

(Acte de foi sur la maxime) On fait un **acte de foi sur la maxime**, se représentant Notre-Seigneur l'enseignant, et lui témoignant que l'on croit fermement que c'est lui-même qui nous l'a enseignée. Et pour mieux se persuader cette vérité, il faut se mettre dans l'esprit le passage du Nouveau Testament où est contenue cette maxime. (EM 16 303)

(Acte d'adoration au Seigneur enseignant cette maxime) On fait un **acte d'adoration** en rendant ses devoirs à Notre-Seigneur enseignant cette maxime, se tenant avec cette attention dans un profond respect envers lui. (EM 16 307)

(Acte de revue – Acte de remerciement – Acte d'offrande) Le premier est une **revue** de ce qu'on a fait dans l'oraison. Le deuxième, un **acte de remerciement**. Le troisième, un **acte d'offrande**. Tout ceci se doit faire en peu de temps. (EM 20 332)

(Acte d'obéissance) Ce qui doit encore vous engager à une exacte obéissance (**acte d'obéissance**), c'est que la première fin que nous avons dû avoir en venant en cette maison, a été d'obéir à ceux qui en ont la conduite, puisque, comme dit fort bien saint Bonaventure, l'obéissance est le fondement des communautés, qui sans elle tomberaient en ruine, et que, comme dit encore excellemment sainte Thérèse, une communauté ne peut se conserver sans l'obéissance, et ne mérite pas même le nom de communauté, si cette vertu n'y était pas observée, quand on y pratiquerait éminemment toutes les autres vertus. (MD 7 2 1)

(Obéissance comme acte de religion) Ce centenaire nous fait connaître l'excellence de l'obéissance animée et soutenue par la foi. En effet, ceux qui obéissent à leur Supérieur, et dans la vue que c'est à Dieu même qu'ils obéissent, relèvent si fort leur obéissance par cette vue de foi, qu'elle devient un **acte de religion** des plus éminents qu'on puisse produire en ce monde, puisqu'elle s'adresse directement à Dieu, voilé sous la forme d'un homme faible et mortel, mais revêtu de l'autorité divine. (MD 9 1 1)

(Actes héroïques) C'a été par ces **actes héroïques (saint Bernard)**, par une résistance généreuse dans les occasions et par une sainte violence, que les saints ont acquis cette vertu; c'est aussi de ces mêmes moyens dont on doit se servir pour la conserver. (MF 158 1 2)

(Actes) Rendez-vous-en donc la pratique commune et ordinaire, et ne passez aucun jour sans vous étudier à quelqu'une que vous ayez à coeur, et dont vous produisiez des **actes**. (MF 160 2 2)

(Acte) Cette sainte (**sainte Thérèse**) continua le reste de sa vie à avoir un grand désir de souffrir, et ne se contenta pas du simple désir, mais elle voulut en venir à l'exécution (**Acte**). (MF 177 2 1)

(Actes) Votre zèle à l'égard des enfants que vous instruisez serait peu étendu, et n'aurait que peu de fruits et de succès s'il ne se terminait qu'à des paroles; il faut pour le rendre efficace, que votre exemple soutienne vos instructions (**Actes**), et c'est une des principales marques de votre zèle. (MR 202 3 1)

(Actes de la préparation) (Lettre au Frère Mathias) Continuez à vous entretenir dans l'oraison sur les **actes de la préparation**. Vous faites bien de vous appliquer particulièrement à vous recueillir intérieurement et à éloigner de vous les distractions. (LA 42 6)

(Actes de contrition) Soyez exact avant que de vous confesser de faire des **actes de contrition**. (LC 95 2)

(Actes d'acceptation d'être repris et corrigé) Dans quelques dispositions que vous soyez, il faut vous efforcer de faire des **actes d'acceptation d'être repris et corrigé**. Si vous avez quelque peine à les faire de coeur, faites-les de bouche. (LI 39 4)

(Actes fréquents) (Lettre au Frère Irénée) Ne vous gênez pas pour des **actes fréquents**, ils pourraient nuire à votre santé. Une simple vue de Dieu suffit de temps en temps. (LI 39 5)

(Acte) Si vous ne pouvez pas vous appliquer sur un **acte**, appliquez-vous sur un autre. Appliquez-vous-y par réflexions dans le temps des sécheresses. (LI 86 4)

(Multitude des actes) (Lettre à une religieuse) L'état où vous me marquez être dans l'oraison n'est pas une oisiveté dangereuse comme vous croyez. Pourvu que vous ayez Dieu et que vous alliez à lui, de quoi vous mettez-vous en peine? Il n'a pas besoin de tous vos efforts. Il faut éviter l'oisiveté et ne pas non plus vous embarrasser de la **multitude des actes**; il suffit pour vous et pour contenter Dieu que vous soyez en sa sainte présence. (LI 126 10)

(Actes de la prière) La prière se répétera en la manière suivante. L'un des deux récitera les titres des prières et l'autre récitera les **actes** ou les articles, tous par ordre et de suite, depuis le commencement de la prière jusqu'à la fin, et ils feront l'une et l'autre de ces deux choses, l'un après l'autre. (CE 2 2 8)

(Actes de présence de Dieu – Acte d’invocation du Saint-Esprit – Acte d’adoration – Acte de remerciement) Ceux qui lisent dans la seconde carte apprendront et répéteront les **actes de présence de Dieu, d’invocation du Saint-Esprit, d’adoration** et de **remerciement** qui sont de suite dans le commencement tant de la prière du matin que de celle du soir. (CE 2 2 18)

(Acte de contrition – Acte d’offrande du sommeil) Ceux qui lisent dans le syllabaire apprendront et répéteront de suite selon l'ordre suivant: **l'acte**: présentons-nous à Dieu avec confusion, **l'acte de contrition** et **l'acte d’offrande du sommeil** qui sont dans la prière du soir, la prière au saint ange gardien et les suivantes, qui sont tant dans la prière du matin que dans celle du soir. (CE 2 2 19)

(Actes) Premièrement avec ceux de la première carte, par exemple, s'ils ne savent pas bien Pater, Ave, Credo et Confiteor, et quand ils les sauront bien, ou supposé qu'ils les sachent bien, ils apprendront avec les lisants de la seconde carte, les **actes** que doivent apprendre ceux qui sont dans cette leçon. (CE 2 2 20)

(Répéter les autres actes) Ils répéteront ainsi les autres **actes** selon les pauses qui sont marquées dans le livre qui servira au maître pour faire faire cette répétition. (CE 2 2 24)

(Actes qui se disent avant d’aller à la sainte messe) Le maître fera pendant les prières, aussi bien qu'en toutes autres occasions, ce qu'il veut que ces écoliers fassent. Pour cet effet, pendant les prières de l'entrée de l'école, les prières du matin, et du soir à la fin de l'école, et les **actes** qui se disent avant que d'aller à la sainte messe, il restera toujours debout devant son siège, dans un extérieur fort modeste, fort retenu et bien composé, les bras croisés et dans une grande modestie, pour donner l'exemple aux écoliers de ce qu'ils doivent faire pendant ce temps. (CE 7 4 1)

(Donner le titre des actes) Il y aura dans chaque école un des écoliers de la principale classe qui sera chargé de commencer toutes les prières, qui se feront dans l'école; on le nommera pour cet effet le récitateur des prières; il dira seul tous les **titres des actes**, les réflexions et l'examen, et dans les prières de Veni Sancte et Venez Saint-Esprit qui se disent au commencement de l'école, il dira seul les versets, les collecte et Ave Maria jusqu'à Sancta Maria. Dans les litanies, il dira Kyrie eleison, les écoliers répondront Christe exaudi nos; il dira ensuite toutes les invocations et les écoliers répondront miserere ou ora pro nobis; à la fin, il dira seul la collecte. (CE 7 4 5)

(Acte qui se dit à la fin du catéchisme) On ne les obligera pas d'assister avec les écoliers ni à vêpres, ni à la prière; on se contentera qu'ils soient assidus au catéchisme. Et quand **l'acte qui se dit à la fin du catéchisme** sera fini, les maîtres leur donneront le temps de sortir; à moins qu'ils ne veuillent bien rester d'eux-mêmes, à quoi les maîtres feront en sorte de les engager. (CE 9 6 6)

(Actes de foi sur ces divins mystères) Si nous sommes obligés de croire et de savoir les principaux mystères de notre religion, nous devons par conséquent faire de temps en temps, et souvent des **actes de foi sur ces divins mystères**; il y a même quelques occasions particulières dans lesquelles on ne peut pas s'en dispenser, et ce sont principalement celles-ci: quand on commence à avoir l'usage de la raison; quand on est tenté contre la foi; quand on reçoit quelque sacrement, et à l'article de la mort. Il y a deux différentes manières de faire des **actes de foi**; car on peut en faire en général sur tous les mystères de notre religion, et en particulier sur un de ces mystères: comme sur celui de la très sainte Trinité, ou de l'Incarnation. (DA 101 2 1)

(Divers actes de foi – Acte de foi sur la Trinité – Acte de foi sur le mystère de l'Incarnation – Acte de foi sur le saint Sacrement) On fait un **acte de foi** en général en cette manière: Mon Dieu, je crois fermement tout ce que l'Église ordonne de croire, parce que vous le lui avez révélé. Un **acte de foi** en particulier, sur quelqu'un des mystères de notre religion, par exemple, sur le **mystère de la très sainte Trinité**, se fait ainsi: Mon Dieu, je crois fermement que vous êtes un seul Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, parce que la sainte Église nous le propose, et que c'est vous qui le lui avez révélé. On peut faire de même des **actes de foi, sur le mystère de l'Incarnation**, ou du très saint **Sacrement de l'autel**, ou sur quelque autre mystère que ce soit. (DA 101 2 2)

(Actes de foi spéculative – Acte de foi pratique) Il ne faut pas se contenter de produire des **actes de foi spéculative** seulement, c'est-à-dire, sur des vérités qu'on ne fait que croire, il faut aussi souvent produire des **actes de foi pratique**, c'est-à-dire, sur des vérités qu'on doit pratiquer. On doit faire de ces sortes d'**actes de foi pratique**, particulièrement quand on est tenté d'offenser Dieu, ou de contrevenir à quelques-unes des vérités pratiques, ou qu'on a de la difficulté et de la peine à les pratiquer, comme par exemple, quand on a de la peine à pardonner à ses ennemis, il est bon de dire: Mon Sauveur Jésus-Christ, je crois fermement que non seulement il faut pardonner à ses ennemis, mais aussi qu'il faut les aimer, prier Dieu pour eux, et leur faire du bien, parce que c'est vous qui l'avez dit, et que vous l'avez enseigné dans le saint Évangile; de même lorsqu'on est tenté contre la pureté, il est à propos de dire: Mon Dieu, je crois que les impurs ne posséderont point le royaume de Dieu, parce que c'est vous qui l'avez enseigné, par la bouche de saint Paul. C'est ainsi qu'il faut faire des **actes de foi**, sur toutes sortes de vérités pratiques, pour s'imprimer de l'horreur du vice, pour s'animer au bien, et s'exciter à la vertu. (DA 101 2 3)

(Actes de foi) Il n'est pas nécessaire que les **actes de foi** que nous faisons soient prononcés de la bouche, à moins que nous ne voulions nous en servir, pour rendre un témoignage public de notre foi, il suffit que le coeur les forme et les conçoive, parce que c'est à Dieu que nous les faisons, et que c'est du coeur que nous lui parlons. Ces sortes d'**actes de foi** produits de temps en temps sont d'une très grande utilité, et servent beaucoup à nous conserver la foi, l'amour de Dieu, et l'affection pour les vertus, et à les augmenter en nous; c'est pour ce sujet que nous devons en faire très souvent, et c'est ce que les pères et les mères doivent inspirer et apprendre avec soin et faire pratiquer tous les jours à leurs enfants. (DA 101 2 4)

(Actes de foi du symbole des apôtres) Réciter le symbole des apôtres est produire autant d'**actes de foi** qu'il y a de vérités qui y sont renfermées, et c'est pour cette raison qu'il est très utile et fort à conseiller de le dire souvent, et même tous les jours en se levant, pour témoigner à Dieu qu'on veut vivre en chrétien pendant tout le jour, et en se couchant, pour se disposer à mourir dans la foi de l'Église, si on mourait durant le sommeil, c'est ce qu'ont inspiré aux chrétiens et aux catéchumènes saint Ambroise et saint Augustin, qui leur ont fait regarder cette pratique comme un devoir: c'est sans doute pour ce sujet que l'Église a sagement ordonné à tous les chrétiens de le savoir par coeur, et c'est une obligation aux pères et aux mères de l'apprendre à leurs enfants. (DA 101 4 4)

(Actes d'amour de Dieu – Actes) Si nous voulons donc avoir un véritable amour de Dieu, un de nos premiers soins doit être de tâcher de faire toutes nos actions pour l'amour de Dieu. Nous devons aussi produire souvent pendant le jour des **actes d'amour de Dieu**, car les habitudes ne s'acquièrent et ne se conservent que par les **actes**. Nous sommes même obligés d'en produire, et d'aimer Dieu véritablement, aussitôt que nous avons l'usage de la raison, lorsque nous sommes pressés de quelque forte tentation, et quand nous sommes en danger évident de mort. (DA 201 2 8)

(Acte d'amour de Dieu) C'est ainsi qu'on fait un **acte d'amour de Dieu**. Mon Dieu, je vous aime plus que toutes choses et que moi-même; parce que vous êtes infiniment bon; j'aimerais mieux mourir que de vous offenser. Il ne faut pas se persuader toutes les fois qu'on dit à Dieu: mon Dieu, je vous aime de tout mon coeur, que véritablement on aime Dieu. Parler ainsi, c'est témoigner à Dieu qu'on l'aime, et qu'on veut l'aimer, plutôt que ce n'est l'aimer, et ce témoignage n'est véritable, qu'autant qu'il est véritable qu'on veut en effet aimer Dieu, et qu'on en donne des marques par ses actions. Car celui, dit saint Jean, qui dit qu'il aime Dieu, et qui ne fait pas sa volonté est un menteur, et la vérité n'est point en lui. (DA 201 2 9)

(Acte d'adoration) C'est ainsi que se fait un **acte d'adoration**: Mon Dieu, je vous adore comme mon créateur et mon souverain Seigneur, de qui je dépends en toutes choses, et je vous rends en cette qualité tout l'honneur qui vous est dû. (DA 203 0 4)

(Jurer est un acte de religion) Par le mot de jurer on entend prendre Dieu à témoin, que la chose qu'on dit est véritable, et jurer en vain, c'est jurer pour des choses vaines et inutiles. C'est sans doute faire un grand péché, puisque c'est faire injure à Dieu, et profaner autant qu'on le peut sa grandeur et sa majesté. Il est quelquefois permis de jurer, c'est même une action sainte, et un **acte de religion**; mais l'Écriture sainte nous marque, que nous devons accompagner cette action de trois conditions, pour la rendre agréable à Dieu, et que nous ne devons jurer qu'en vérité, en jugement, et en justice. (DA 204 0 2)

(Le vœu est un acte de religion) On ne peut faire des vœux qu'à Dieu seul, parce que **le vœu est un acte de religion** qui ne peut se rapporter qu'à Dieu, et qu'on reconnaît par le vœu le souverain domaine que Dieu a sur soi, ou sur les choses qu'on lui offre: ainsi lorsque quelqu'un peu instruit dit, qu'il fait vœu à la très sainte Vierge, ou à quelque saint, pour les remercier de quelque grâce qu'il a reçue, ou pour leur en demander quelque-une, il faut entendre qu'il fait vœu à Dieu pour honorer la très sainte Vierge, ou quelque saint, ou pour demander quelque grâce à Dieu, ou le remercier de quelque-une qu'il a reçue, par l'intercession de la très sainte Vierge, ou de quelque autre saint.

(DA 204 0 8)

(Acte d'horreur du péché – Acte de la vertu de pénitence – Acte de zèle pour la justice de Dieu)

Cette vertu comprend trois **actes**. Le premier **acte est une horreur** et une aversion non seulement du péché, mais encore de tout ce qui peut y porter, et donner occasion de le commettre, et cette horreur doit être beaucoup plus grande, que celle que nous pourrions concevoir de toutes les choses les plus abominables du monde, le péché étant le plus grand mal qui soit, et qui puisse être. Le second **acte de la vertu de pénitence** est une grande douleur d'avoir offensé Dieu, parce qu'on l'aime par-dessus toutes choses, et une volonté déterminée de ne le plus offenser. Le troisième **acte de cette vertu est un zèle pour la justice de Dieu**, qui imprime un ardent désir de satisfaire à Dieu pour ses péchés. Ce zèle nous oblige à passer toute notre vie dans une profonde humiliation et confusion de nos péchés, et à nous éloigner de tout ce qui pourrait nous porter à offenser Dieu. (DA 306 0 4)

(Acte de contrition) Pour avoir une véritable **contrition**, et une ferme résolution de ne plus offenser Dieu, il faut souvent la lui demander, car c'est à lui à nous la donner. Il faut aussi en faire souvent des **actes (de contrition)**, et faire beaucoup de bonnes oeuvres pour l'obtenir. Il faut s'y exciter, par le souvenir des grands bienfaits de Dieu, par la méditation des souffrances et de la mort de Jésus-Christ, de l'énormité et du grand nombre de nos péchés, qui en ont été les seules causes, par la considération de l'horreur qu'on doit en avoir. (DA 307 3 16)

(Actes de contrition) On doit faire tous les jours des **actes de contrition**, particulièrement aussitôt qu'on a offensé Dieu, le soir avant que de se coucher, et le plus souvent que l'on peut pendant le jour, quand on est en danger de mort, et quand on est attaqué de quelque tentation violente.

(DA 307 3 19)

(Acte de contrition) C'est ainsi qu'on fait un **acte de contrition**: mon Dieu, j'ai un très grand regret de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon, et que le péché vous déplaît. Je fais résolution avec le secours de votre sainte grâce de ne vous offenser jamais, de satisfaire pour mes péchés, et de m'en confesser au plus tôt. (DA 307 3 20)

(L'absolution est un acte judiciaire) La raison pour laquelle le saint concile de Trente dit, que **l'absolution est un acte judiciaire** est, parce que, dit-il, elle n'est pas un simple ministère ou une simple commission de déclarer que les péchés sont remis, ni une forme de prière et de supplication envers Dieu, par laquelle le prêtre le prie de pardonner les péchés du pénitent, mais en prononçant ces paroles: Je vous absous, il ôte réellement et remet effectivement les péchés au pénitent. par la puissance et l'autorité de juridiction que l'évêque lui a communiquée dans l'ordination, en vertu de ces paroles: Les péchés seront remis à ceux à qui vous les aurez remis, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. (DA 307 5 4)

(Actes pour se disposer à bien mourir) Le prêtre présente ensuite un crucifix, afin de terrasser le démon, qui est mis en fuite à la vue de la croix, et d'aider le malade à produire toutes sortes d'**actes**, pour se disposer à bien mourir, et afin d'exciter le malade à avoir une grande confiance en Dieu, par la considération des mérites que Jésus-Christ lui a obtenus par ses souffrances, et par sa mort, et de l'engager à souffrir avec patience tous les maux qu'il plaît et qu'il plaira à Dieu de lui envoyer quelque violents qu'ils puissent être, à l'exemple de Notre-Seigneur, qui a souffert volontiers tout ce qu'il a plu à son Père, jusqu'à mourir sur une croix pour nos péchés. (DA 308 2 14)

(Faire souvent des actes de foi) D. Que devons-nous faire pour conserver et augmenter en nous la foi? R. Nous devons pour cela faire trois choses. 1. Souvent la demander à Dieu. 2. Faire souvent des **actes de foi**. 3. Faire souvent des actions conformes aux vérités pratiques que la foi nous enseigne. (DB 1 3 1)

(Actes de foi) D. Quand est-ce que nous sommes obligés de faire des **actes de foi** ? R. C'est principalement en quatre occasions. 1. Quand nous commençons à avoir l'usage de la raison. 2. Quand nous sommes tentés contre la foi. 3. Quand nous recevons quelque sacrement. 4. Quand nous sommes à l'article de la mort. (DB 1 3 2)

(Actes de foi) D. Y aurait-il péché de ne pas faire des **actes de foi** ? R. Oui, il y aurait péché de n'en pas faire sur les principaux mystères de notre religion. (DB 1 3 2)

(Actes de foi) D. En combien de manières peut-on faire des **actes de foi** ? R. On en peut faire en deux manières, en général et en particulier. D. Faites un acte de foi en général. R. Un acte de foi en général se fait ainsi: Mon Dieu, je crois fermement tout ce que l'Église nous propose et ordonne de croire, parce que vous le lui avez révélé. (DB 1 3 3)

(Actes de foi sur les vérités spéculatives – Actes de foi sur les vérités pratiques) D. Suffit-il de faire des **actes de foi sur les vérités spéculatives** que la foi nous enseigne ? R. Cela ne suffit pas, il faut aussi faire des **actes de foi sur les vérités pratiques**, c'est-à-dire sur les vérités qu'il faut pratiquer. (DB 1 3 5)

(Acte de foi sur une vérité pratique) D. Comment fait-on un **acte de foi sur une vérité pratique** ? R. C'est ainsi qu'on fait **un acte de foi sur une vérité pratique** : Mon Dieu, je crois fermement qu'il faut pardonner à ses ennemis et leur faire du bien, et que si on ne le fait pas, on ne peut pas être sauvé, parce que Jésus-Christ l'a dit dans son saint Évangile. (DB 1 3 6)

(Actes d'amour de Dieu) D. Pouvons-nous avoir quelque marque que nous aimons Dieu ? R. Oui, nous pouvons en donner quelqu'une: 1. Quand nous pensons souvent à Dieu, et que nous nous entretenons volontiers de lui. 2. Lorsque nous accomplissons avec fidélité ce que nous connaissons que Dieu demande de nous. 3. Lorsque nous faisons du bien à tout le monde même à ceux qui nous haïssent et qui nous font du mal. 4. Lorsque nous faisons souvent des **actes d'amour de Dieu**. (DB 2 1 4)

(Actes d'amour de Dieu) D. Devons-nous produire souvent des **actes d'amour de Dieu** ? R. Oui, nous devons souvent en produire pendant le jour. 1. Le matin en nous levant, et le soir en nous couchant. 2. Dans toutes nos prières. 3. Au commencement de toutes nos actions. 4. Quand nous sommes tentés d'offenser Dieu. 5. Quand nous allons recevoir quelque sacrement. (DB 2 1 5)

(Le vœu est un acte de religion) D. Pourquoi le vœu ne se peut-il faire qu'à Dieu ? R. C'est parce que le vœu est un acte de religion, par lequel on consacre au culte et au service de Dieu toutes les choses qu'on lui promet par vœu, et que cet **acte de religion** ne se peut faire qu'à l'égard de Dieu. (DB 2 4 9)

(Actes de contrition) D. Que doit-on faire pour ne pas tomber dans le péché ? R. Il faut particulièrement faire cinq choses: 1. Il faut se confesser souvent à un même confesseur. 2. Éviter les occasions qui nous font tomber dans le péché, surtout les mauvaises compagnies. 3. Examiner tous les jours sa conscience. 4. Faire souvent des **actes de contrition**. 5. Demander souvent à Dieu l'horreur du péché et la grâce de n'y point tomber. Il faut faire aussitôt un **acte de contrition** et se confesser au plus tôt à un prêtre, approuvé par l'évêque pour en obtenir le pardon et en recevoir l'absolution. (DB 2 15 9)

(Acte de contrition) D. Comment faut-il faire un **acte de contrition** ? R. Un **acte de contrition** se fait ainsi: Mon Dieu, je vous demande très humblement pardon de tous les péchés que j'ai commis en toute ma vie, et particulièrement depuis ma dernière confession; j'ai un très grand regret de les avoir commis, parce que vous êtes infiniment bon; je les déteste tous pour l'amour de vous, parce qu'ils vous déplaisent, et je suis résolu avec le secours de votre sainte grâce de n'y plus retomber jamais. (DB 3 11 4).

(Acte de contrition) D. Pour faire un vrai **acte de contrition** et avoir une véritable douleur de ses péchés, est-ce assez de dire de bouche: Mon Dieu, j'ai un très grand regret de vous avoir offensé parce que vous êtes infiniment bon ? R. Non, cela ne suffit pas, il faut avoir ce sentiment dans le cœur. (DB 3 11 5)

(Acte de contrition)D. Lorsqu'en se confessant on fait un **acte de contrition**, est-il absolument nécessaire d'avoir en même temps une forte résolution de ne plus retomber dans ses péchés? R. Oui, cela est si nécessaire qu'en y manquant, on ferait un péché mortel et une confession sacrilège. D. Pourquoi ceux qui se confessent sans avoir une forte résolution de ne plus retomber dans leurs péchés, font-ils un péché mortel et un sacrilège? C'est parce que le ferme propos fait partie de la contrition, et est par conséquent une partie essentielle du sacrement de pénitence ou de la confession. (DB 3 11 6)

(Acte de contrition) D. Pouvons-nous de nous-mêmes faire un vrai **acte de contrition**, ou avoir une vraie contrition et douleur de nos péchés? R. Non, il n'y a que Dieu qui nous la puisse donner. (DB 3 11 13)

(Actes de contrition) D. Que faut-il faire pour s'exciter à avoir une vraie contrition et douleur de ses péchés, et une forte résolution de n'y plus retomber ? R. Il faut faire cinq choses: 1. Il faut la demander à Dieu. 2. Il faut considérer la bonté de Dieu et les bienfaits qu'on a reçus de lui. 3. Il faut se représenter l'énormité et le grand nombre de ses péchés. 4. Il faut penser que le péché nous fait perdre la grâce de Dieu, nous prive du Paradis, et nous fait mériter l'enfer. 5. Il faut faire souvent des **actes de contrition**. (DB 3 11 14)

(Actes de foi, Acte d'adoration – Acte d'amour – Acte d'humilité) D. Comment faut-il se disposer à la sainte communion pour le faire avec dévotion ? R. Il faut s'y disposer par des **actes de foi, d'adoration, d'amour, d'humilité** et d'un désir ardent de s'unir à Notre-Seigneur, et après avoir communié, lui témoigner sa reconnaissance pour une si grande faveur, s'offrir à lui et lui demander les grâces dont on a besoin. (DB 3 18 3)

(Actes de contrition) D. Avec quelles dispositions faut-il recevoir le sacrement de l'extrême-onction ? R. Il faut apporter quatre dispositions pour le bien recevoir: 1. Il faut avoir la conscience pure et nette de tous péchés mortels. 2. Avoir beaucoup de confiance en la miséricorde de Dieu et de résignation à sa sainte volonté. 3. Avoir un désir ardent et une grande affection pour le recevoir. 4. Faire des **actes de contrition** des péchés que l'on a commis par les membres sur lesquels on applique l'huile bénite. (DB 3 21 12)

(Avant de commencer le chapelet faire un acte d'humilité – Acte de contrition) D. Que faut-il faire avant que de commencer le chapelet ? R. Il faut faire quatre choses: 1. Faire un **acte d'humilité et de contrition de ses péchés**. 2. Prendre quelque intention pour laquelle on le dise. 3. Unir son intention à celle de toute l'Église. 4. Avoir dessein de glorifier Dieu par cette prière, et d'honorer la très sainte Vierge. (DB 4 13 5)

(En terminant le chapelet il faut faire un acte de contrition) D. Que faut-il faire après avoir fini le chapelet ? R. Il faut faire un **acte de contrition** des fautes qu'on a commises en le disant, et remercier Dieu des grâces qu'on a obtenues en récitant cette prière. (DB 4 13 8)

(Actes de foi sur le mystère de la très saint Trinité – Actes d’adoration) D. Que doit-on faire pour bien célébrer la fête de la très sainte Trinité, et pour l’honorer comme on le doit en ce saint jour ? R. Il faut faire cinq choses: 1. Faire souvent et de temps en temps pendant ce saint jour des **actes de foi sur le mystère de la très sainte Trinité**. 2. Faire aussi souvent et de temps en temps des **actes d’adoration** de ce grand mystère. 3. S’appliquer souvent à répéter ces deux prières: au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; et Gloria Patri, etc. pour réparer autant qu’on le peut les injures que font à ce saint mystère les méchants par leurs péchés, et par leurs blasphèmes. 4. Remercier Dieu plus particulièrement qu’en aucun autre dimanche des bienfaits qu’on a reçus de lui. 5. Demander pardon à Dieu des péchés qu’on a commis, en manquant de sanctifier comme on le doit les saints dimanches, et les réparer autant qu’on le peut. (DC 41 2 3)

(Actes de foi sur le mystère de l’Incarnation) D. Que devons-nous faire pour honorer le mystère de l’Incarnation du Fils de Dieu et la maternité de la très sainte Vierge ? R. Nous devons faire particulièrement deux choses: 1. Faire souvent des **actes de foi sur ce saint mystère**. 2. Dire tous les jours trois fois la prière qui commence par ce mot Angelus, dans la vue d’adorer Jésus-Christ, et d’honorer la très sainte Vierge, dans cet adorable mystère. (DC 42 1 6)

(Actes de contrition) D. Comment peut-on ressusciter spirituellement ? R. C’est en faisant souvent des **actes de contrition**, une confession exacte, et une bonne communion. (DC 42 9 7)

(Faire des actes de foi sur le mystère de l’ascension) D. Que devons-nous faire pour bien célébrer la fête, et honorer le mystère de l’ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ ? R. Nous devons faire quatre choses: 1. Faire souvent des **actes de foi sur ce saint mystère**. 2. Nous réjouir avec Jésus-Christ et avec toute l’Église de ce qu’il est monté au Ciel. 3. Nous détacher des choses de la terre, afin de ne penser qu’à celles du Ciel, et de n’avoir d’affection que pour elles. 4. Imiter la vie crucifiée de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin que notre corps et notre âme jouissent de la gloire qui leur est préparée dans le Ciel. (DC 42 10 6)

(Faire des actes de foi sur les principales vérités du Sermon sur la Montagne) Que devons-nous faire, pour honorer saint Matthieu, et pour bien célébrer sa fête ? R. Lire souvent son Évangile, et particulièrement le sermon de Jésus-Christ sur la montagne, qui contient les principales maximes de la vie chrétienne, et faire en même temps des **actes de foi sur les principales vérités**, qui y sont contenues. (DC 44 14 6)

(Acte de contrition en prenant de l’eau bénite) D. Que doit-on faire en entrant dans l’église, pour se faire quitte de tous péchés, et de toute affection au péché. R. Il faut faire trois choses. 1. Rentrer en soi-même, et faire une revue sur sa conscience. 2. Faire un **acte de contrition en prenant de l’eau bénite**. 3. Se confesser au plus tôt, si on est chargé de quelque péché mortel. (DC 44 24 9)

(Actes de foi) D. Sommes-nous obligés de faire des **actes de foi** ? R. Oui, nous y sommes obligés (GA 2 4)

(Actes de foi) D. Quand est-ce que nous sommes obligés de faire **des actes de foi** ? R. C'est en quatre occasions: 1. Quand nous commençons à avoir l'usage de la raison. 2. Quand nous sommes tentés contre la foi. 3. Quand nous recevons quelque sacrement. 4. À l'article de la mort. (GA 2 5)

(Acte d'adoration) D. Comment fait-on un **acte d'adoration** ? R. C'est ainsi qu'on fait un **acte d'adoration**: mon Dieu, je vous adore comme mon créateur et mon souverain Seigneur, de qui je dépends en toutes choses: je vous rends en cette qualité l'honneur qui vous est dû. (GA 14 2)

(Acte de contrition) D. Que faut-il faire, quand on est tombé dans le péché ? R. Il faut faire aussitôt un **acte de contrition**, et se confesser au plus tôt, pour en obtenir le pardon, et en recevoir l'absolution. (GA 18 8)

(Acte de foi sur le très saint Sacrement) D. Faites un **acte de foi sur le très saint Sacrement** de l'autel. R. Voici un **acte de foi sur le très saint Sacrement** de l'autel. Mon sauveur Jésus-Christ, je crois fermement que vous êtes au très saint Sacrement de l'autel, sous les apparences du pain et du vin, et que votre corps, votre sang, votre âme et votre divinité y sont aussi véritablement, qu'ils sont dans le Ciel. (GA 26 9)

(Actes de foi – Acte d'adoration – Acte d'amour – Acte d'humilité) D. Lorsqu'on veut communier comment faut-il se disposer pour recevoir Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'eucharistie ? R. Il faut s'y disposer par des **actes de foi, d'adoration, d'amour, d'humilité**, et d'un désir ardent de s'unir à Notre-Seigneur Jésus-Christ. (GA 26 10)

(Acte de foi sur le très saint Sacrement) D. Faites un **acte de foi sur le très saint Sacrement** de l'autel. R. Voici un acte de foi sur le très saint Sacrement de l'autel: Mon sauveur Jésus-Christ, je crois fermement que vous êtes au très saint Sacrement de l'autel, sous les apparences du pain et du vin, et que votre corps, votre sang, votre âme, et votre divinité y sont aussi véritablement, qu'ils sont dans le Ciel; et (PA 19 5)

(Acte de confiance) J'ai confiance, ô mon Dieu, que vous m'avez redonné la vie en me pardonnant mes péchés, et c'est dans cette pensée que je m'approche d'esprit et de coeur de votre saint autel, pour vous rendre mes devoirs, et vous offrir un sacrifice de louange, et le sacrifice même de Jésus-Christ votre Fils, avec une âme autant pure qu'il m'est possible. (IP 1 8 5)

(Acte de contrition) D. Quelle est la seconde chose qu'il faut faire, avant que de se confesser, pour s'y bien préparer ? R. C'est de témoigner à Dieu un grand regret de l'avoir offensé, et de lui promettre de ne jamais retomber dans ses péchés; et c'est ce qu'on appelle faire un **acte de contrition**. (IP 2 2 1)

(Acte de contrition) D. Est-ce avant que de se confesser qu'il est nécessaire de concevoir une grande douleur de tous les péchés qu'on a commis, et d'en faire un **acte de contrition** ? R. Oui, c'est avant que de se confesser qu'il faut le faire, si on ne veut pas faire une confession sacrilège. (IP 2 2 2)

(Acte de contrition) D. Ne suffirait-il pas de se repentir de ses péchés, et d'en faire un **acte de contrition** après s'être confessé, et avoir reçu l'absolution? R. Non, cela ne suffirait nullement; et si on attendait à se repentir de ses péchés après avoir reçu l'absolution, cette absolution serait inutile, et on ne recevrait pas par elle le pardon de ses péchés. (IP 2 2 3)

(Acte de contrition) D. Comment faut il faire un **acte de contrition** ? R. Un **acte de contrition** se fait ainsi: Mon Dieu, je vous demande très humblement pardon de tous les péchés que j'ai commis en toute ma vie, et particulièrement depuis ma dernière confession; j'ai un très grand regret de les avoir commis, je les déteste tous pour l'amour de vous, parce qu'ils vous déplaisent; et je suis résolu, avec le secours de votre sainte grâce, de n'y plus retomber jamais. (IP 2 2 6)

(Acte de contrition) D. Pour avoir une véritable douleur de ses péchés, est-ce assez de faire de bouche un **acte de contrition**, en disant, par exemple: Mon Dieu, j'ai un grand regret de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon ? R. Cela ne suffit pas, il faut de plus avoir ce sentiment dans le cœur. (IP 2 2 7)

(Actes de contrition) D. Que faut-il faire pour s'exciter à avoir une vraie contrition et douleur de ses péchés, et une ferme résolution de n'y plus retomber. R. On peut se servir pour cela de six différents moyens. Le 1er est de la demander à Dieu. Le 2ème est de considérer la bonté de Dieu, et les bienfaits qu'on a reçus de lui. Le 3ème de se représenter l'énormité, et le grand nombre de ses péchés. Le 4ème est de penser à ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ a souffert, afin de satisfaire à Dieu pour nos péchés. Le 5ème est de faire réflexion que le péché nous fait perdre la grâce de Dieu, nous prive du paradis, et nous fait mériter l'enfer. Le 6ème est de faire souvent des **actes de contrition**. (IP 2 2 13)

(Faire souvent des actes de contrition) D. Lorsqu'un confesseur a différé l'absolution, que doit-on faire pour se mettre en sûreté de conscience, et en état de salut ? R. Il sera fort à propos qu'il fasse souvent des **actes de contrition**. (IP 2 7 18)

(Actes de contrition – Actes d'horreur du péché) D. Quels sont les moyens généraux pour éviter le péché, qui sont les principaux et les plus ordinaires ? R. Le premier est, de demander tous les jours à Dieu la grâce de plutôt mourir, que de l'offenser, et de ne passer aucun jour sans faire plusieurs **actes de contrition**. Le 2ème est, de faire souvent des **actes d'horreur du péché**, non seulement mortel, mais même véniel. (IP 2 8 10)

(Acte de contrition) D. Quelle est la dixième chose, qu'il faut faire dans le temps qu'on se confesse, pour bien se confesser ? R. C'est de s'incliner pour recevoir l'absolution, et en même temps de faire un **acte de contrition**, et puis se retirer modestement. (IP 2 8 12) .

(Faire des actes de contrition) Lorsqu'on est entré dans le confessionnal, il faut s'y tenir dans une grande modestie, et dans un grand recueillement; il faut repasser dans son esprit tous ses péchés, afin de s'en ressouvenir plus facilement, faire des **actes de contrition** du plus profond de son coeur, et prendre des moyens pour ne plus retomber dans ses péchés, afin d'être mieux disposé à recevoir la grâce dans le sacrement de pénitence. (IP 2 10 3)

(Acte de foi sur l'immortalité de nos âmes) Mon Dieu, je crois fermement que vous m'avez donné une âme immortelle (**immortalité de l'âme**) , pour vous connaître, aimer, et servir en ce monde, et pour jouir de vous éternellement dans le Ciel, et dans cette créance je vous adore et je vous aime de tout mon coeur. (E 5 3 0)

(Acte de foi sur le mystère de l'Incarnation) Mon Sauveur Jésus-Christ, je crois fermement que vous êtes le Fils unique de Dieu le Père : que vous vous êtes fait homme pour l'amour de nous (**mystère de l'Incarnation**) ; et que vous avez pris un corps et une âme semblables aux nôtres, dans le sein de la très sainte Vierge Marie votre mère; et dans cette créance je vous adore et je vous aime de tout mon coeur. (E 5 4 0)

(Acte de foi sur le mystère de la sainte Eucharistie) Mon sauveur Jésus-Christ, je crois fermement que vous êtes au très saint Sacrement de l'autel sous les apparences du pain et du vin **mystère de la sainte Eucharistie**, et que votre corps, votre sang, votre âme, votre divinité y sont aussi véritablement qu'ils sont dans le Ciel; et dans cette créance je vous adore et je vous aime de tout mon coeur. (E 5 5 0)

(Acte de foi sur le mystère de la Rédemption) Mon sauveur Jésus-Christ, je crois fermement que vous avez souffert et êtes mort sur une croix pour me délivrer de mes péchés et des peines d'enfer, et pour me sauver (**mystère de la Rédemption**) ; et dans cette créance, je vous adore et je vous aime de tout mon coeur. (E 5 6 0)

(Acte de foi sur le mystère de la Résurrection) Mon sauveur Jésus-Christ, je crois fermement que vous êtes ressuscité par votre puissance le troisième jour après votre mort (**mystère de la Résurrection**) : je crois aussi que je ressusciterai à la fin du monde pour comparaître devant vous au dernier jugement; et dans cette créance je vous adore et je vous aime de tout mon coeur. (E 5 7 0)